



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 août 2020

Dengue à La Réunion : continuons la lutte contre les moustiques

20 cas de dengue ont été confirmés du 10 au 16 août. La circulation de la dengue continue de ralentir. Toutefois, 13 communes sont toujours concernées au cours des dernières semaines, principalement dans l'ouest et le sud de l'île. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance de continuer à mettre en œuvre les gestes de prévention : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, consulter un médecin en cas de symptômes, se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques.

Situation épidémiologique au 25 août 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

13 communes sont concernées par des cas de dengue ces deux dernières semaines. Les principaux foyers de dengue se situent principalement dans l'ouest (Possession, Le Port, et Saint-Paul) et dans le sud (Saint-Pierre et Saint-Joseph). Les communes suivantes n'ont pas rapporté de cas ces 4 dernières semaines : Salazie, Saint-Philippe, Entre-deux, Sainte-Rose, Plaine des Palmistes et Bras-Panon.

Les principaux cas enregistrés :

Région Ouest (62% des cas)

- **Saint-Paul** (Plateau Cailloux, le Guillaume)
- **Saint-Leu** (Quatre Robinet, l'Etang)
- **La Possession** (Rivière des Galets, Moulin Joli, Lotissement Lapinsonnière)
- **Le Port** (20 Décembre, Mondon, Oasis, Cœur Saignant)

Région Sud (22%)

- **Saint-Pierre** (Casabona, la Vallée)
- **Le Tampon** (le Douzième)
- **Saint Joseph** (le Goyave, Bras Panon)
- **Saint-Louis** (la Palissade, les Canots)

Région Nord (11%)

- **Sainte-Marie** (La Découverte, les Cafés)
- **Sainte Suzanne** (Quartier Français)

Région Est (5%)

- **Saint-André** (Petit Bazard)

Depuis le début de l'année

- **15 857 cas** autochtones confirmés
- **625 hospitalisations**
- **1 745 passages aux urgences**
- **19 décès**
(dont 9 directement liés à la dengue)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Eliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...
- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques**

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974